Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le
ID : 080-200070969-20210916-2021_1609_04-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

2021-16.09.04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chaussoy-Epagny, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 50
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 9

Votants : 59

Date de la convocation
10 septembre 2021

Secrétaire de séance :
Olivier DUTILLEUX

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Mesdames MARCEL Marie-Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne, RIHET Anne
Messieurs DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas, LECOINTE Jean Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric suppléant de M. LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, TOURNIQUET Gautier, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, M. MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe

● Disposaient d'un pouvoir :
Mme RIQUIER Ludivine de Mme TESTART Laëtitia, M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. CHANTRELLE Brice de M. CAPELLE Hubert, M. DOVERGNE Alain de Mme ATTAGNANT Hélène et de Mme PREVOST Anne-Marie, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. LECOINTE Jean-Noël de Mme DOUAY Sonia, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corine, M. CARON Hubert de M. BEAUMONT Joël

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corine, ATTAGNANT Hélène, DAMAY Lydie, DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, TESTART Laëtitia, MENARD Sergine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie
Messieurs CAPELLE Hubert, CHARLES Gilles, GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël, DAMAY Jean-Michel, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DES CEE – Période 2018-2022

RAPPORT DE Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

La CCALN, acteur et facilitateur de la transition écologique, œuvre pour la rénovation énergétique de ses bâtiments intercommunautaires.

Considérant que certains travaux entrepris par la CCALN sont éligibles à l'obtention des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) selon les conditions définies par le Ministère de l'Environnement,

Considérant que la Fédération Départementale de l'Energie a la possibilité de jouer le rôle de tiers et ainsi valoriser les CEE en les déposant à l'autorité compétence au nom de la CCALN,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 3 – Mmes MARCEL, PERONNET, M. LECONTE), **le Conseil Communautaire :**

- Décide de confier la valorisation des CEE des chantiers entrepris par la CCALN à la FDE, dans le cadre de la convention ci-annexée,
- Autorise le Président à signer la convention et les documents en rapport avec cette décision.

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le
ID : 080-200070969-20210916-2021_1609_04-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait e
à Chaussoy-Epagny

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 20/09/21
Affiché le 20/09/21

Le Président
Alain DOVERGNE

Communauté de Communes Avre Luce Noye
CCALN

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le
ID : 080-200070969-20210916-2021_1609_04-DE

territoire d'énergie
SOMME
FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE

COMMUNE
DE .....

CONVENTION DE GROUPEMENT DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Quatrième période 2018-2021

Entre

La(e) CCALN de .....dont le N° SIREN est 200.070.969 représenté(e) par M. Alain DOVERGNE, en sa qualité de Président de la CCALN dûment habilité à l'effet des présentes et désigné ci-après par « la collectivité»

D'une part,

Et

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) Syndicat Mixte Fermé, ayant son siège social sis Pole Jules Verne, 3 Avenue César Cascabel à Boves (80440), dont le N° SIREN est 200050847, représentée par Monsieur Franck BEAUVARLET, Président, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du 23 septembre 2020.

D'autre part,

Les intervenants à la présente convention pouvant être dénommés chacune ou collectivement par la ou les « Partie(s) ».

Etant préalablement exposé que :

Considérant l'article 5 du décret n° 2006-603 du 23 mai 2006 « relatif aux Certificats d'Economies d'Energie » précisant qu'il faut joindre au dossier de demande de certificat « lorsque l'action au titre de laquelle des Certificats d'Economies d'Energie sont demandés pourrait également être invoquée par une ou plusieurs autres personnes à l'appui d'une autre demande, une convention fixant la répartition entre les parties des certificats susceptibles d'être délivrés » ;

Considérant la réalisation par les Parties de(s) l'opération(s) définie(s) à l'article 1, et pour laquelle la FDE80 déposera un dossier de demande de certificats ;

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le
ID : 080-200070969-20210916-2021_1609_04-DE

Les Parties ont convenu de répartir entre elles les Certificats d'Economies d'Energie générés par (les) l'opération(s) susvisée(s), dans les conditions ci-après :

Article 1 : Répartition des certificats d'économies d'énergie

Les parties conviennent expressément de répartir les Certificats d'Economies d'Energie de la manière qui suit pour les opérations suivantes :

Référence	Nom et adresse des sites de l'opération	Type d'opération	
		Standard	Non standard
01	Cf annexe	X	

Pour les opérations visées par la présente Convention de Répartition, les parties s'interdisent formellement de signer d'autres Conventions de Répartition avec d'autres acteurs.

Clé de répartition

Tarif de cession (X) des certificats d'économie d'énergie (en €/MWh Cumac)	Collectivité	FDE
X≤2.10	2.10	0
2.10<X≤3.40	2.10	x-2.10
X>3.40	X – 1.30	1,30

Si le cumul des Certificats d'Economies d'Energie repris dans les conventions établies sur la période 2018/2021, dépasse 1500 MWh Cumac, le produit financier de la cession des certificats au-delà de 1500 MWh sera intégralement versé à la collectivité.

Article 2 : Utilisation

Une copie de la présente Convention de Répartition sera annexée au dossier de demande de Certificats d'Economies d'Energie déposé par la FDE 80 auprès de l'Administration.

Fait à Boves en deux exemplaires originaux, le 16/09/21

Pour la collectivité

~~Mme~~ – Mr le Président de la CCALN

Cachet et Signature

Alain DOVERGNE

Communauté de Communes Avre Luce Noye
CCALN

Pour la FDE80
Franck BEAUVARLET
Le Président de la FDE80,

Cachet et Signature

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME
3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne II 80440 BOVES
Tel : 03.22.95.82.62 Fax : 03.22.95.82.52 Mail : fde80@fde-somme.fr